

1326

LE MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2010

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 1^{er} septembre 2010, à 20 h 30, à laquelle sont présents :

Claude Auger
 Claude Benoît
 Marc Carrière
 Jocelyn Fréchette
 Alexandre Iracà
 Jean-Marc Lavoie
 Raymond Ménard
 Carl G. Simpson

Marc Beaulieu
 Jacinthe Brière
 Jacques D'Août
 Cécile Gauthier
 René Langelier
 Sylvain Léger
 Dany Ouellet
 Michel Tardif

Absence

Louis-Georges Desaulniers

Les représentants du comité de parents:

Stéphane Mongeon

Luc Trottier

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le commissaire Alexandre Iracà.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
 Jasmin Bellavance, secrétaire général
 Nathalie A. Charette, directrice des ressources financières, matérielles et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président et nouvelles de la FCSQ

- . Le président souligne la rentrée scolaire des quelques 5900 élèves : souhaits de bonne année scolaire aux élèves et aux employés.
- . Finale des Jeux du Québec à Gatineau : partenariat avec la CSCV.
- . Journée d'accueil des membres du personnel le 28 août dernier.
- . Tournée de la présidente de la FCSQ – présentation des orientations prioritaires pour l'année scolaire 2010-2011.
- . Encouragements aux parents à participer activement à la scolarisation de leur enfant
- . Remerciements adressés aux commissaires pour leur participation active en ce début d'année.
- . Projets à venir pour l'année scolaire 2010-2011 : implantation du programme d'éducation internationale (PEI) à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau; Cité étudiante à l'école secondaire Hormisdas-Gamelin; Politique relative au transport des élèves; Fusion des actes d'établissements de la formation professionnelle et de la formation générale adulte.

Parole aux commissaires**Monsieur Raynald Goudreau**

- . Conférence de M. Pierre Lavoie lors de la journée d'accueil des employés de la CSCV sous le thème *Persévérance, discipline et respect*.

Monsieur Jean-Marc Lavoie

- . Décès de M. François Langlois, enseignant retraité de la CSCV et époux de Mme Diane Mantha, enseignante à l'école secondaire Hormisdas-Gamelin. Souhaits de sympathie adressés à la famille.

Monsieur Luc Trottier

- . Invitation aux parents d'élèves à participer aux assemblées générales des parents.

1327

Monsieur Jocelyn Fréchette

- . Finale des Jeux du Québec : félicitations adressées aux élèves de la CSCV qui y ont participé.

Monsieur Marc Carrière

- . Souhaits de bonne rentrée scolaire.
- . Invite les automobilistes à redoubler de prudence en cette période de rentrée scolaire.
- . Félicitations adressées aux athlètes ayant participé à la finale des Jeux du Québec.

Monsieur Jacques D' Août

- . Souhaits de bonne année scolaire.
- . Félicitations adressées au Service des ressources matérielles à l'égard de la coordination des nombreux chantiers estivaux de la CSCV.

Madame Cécile Gauthier

- . Retard dans le transport scolaire en raison des travaux effectués sur la rue Georges dans le secteur Buckingham.

Monsieur Marc Beaulieu

- . Examen de classement pour le PEI à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau prévu à la fin octobre.
- . Félicitations adressées à la Fondation de la réussite éducative pour le succès remporté par le récent tournoi de golf.

Madame Jacinthe Brière

- . L'émission *La Petite Séduction* à Notre-Dame-de-la-Salette : la CSCV était un partenaire important. Félicitations adressées au comité organisateur.

Monsieur Alexandre Iracà

- . Fin de la saison de soccer : félicitations adressées aux comités organisateurs des diverses ligues de la région.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 1 (2010-2011)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2010

RÉSOLUTION 2 (2010-2011)

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil des commissaires du 2 juin 2010 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JUIN 2010
--

RÉSOLUTION 3 (2010-2011)

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson;

QUE le procès-verbal de la séance ajournée du Conseil des commissaires du 16 juin 2010 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des groupes de travail**Comité relatif aux affaires financières et matérielles par monsieur le commissaire Marc Beaulieu :**

- . Impacts de la Loi 100
- . Aliénation de l'école Centrale
- . Rétrocession de terrain et de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde à la municipalité de Val-des-Bois

Comité exécutif par monsieur le commissaire Marc Carrière

- . Annulation de la séance ordinaire du 17 août 2010, faute de quorum.

MANDAT DE GESTION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL – PÉRIODE ESTIVALE 2010 – ACCEPTATION**RÉSOLUTION 4 (2010-2011)**

Attendu les termes de la résolution 117 (2009-2010) ayant pour titre : « Mandat de gestion au directeur général – période estivale 2010 »;

Attendu le rapport produit par le directeur général;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 1^{er} septembre 2010;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jean-Marc Lavoie;

QUE le rapport du directeur général, monsieur Raynald Goudreau, pour la période du 17 juin au 30 août 2010, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**FINANCEMENT ANNUEL DU SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
EN OUTAOUAIS – ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011****RÉSOLUTION 5 (2010-2011)**

Attendu que la résolution 120 (2008-2009) « Financement annuel du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais 2009-2010 » établit à 20 % le pourcentage de la participation financière de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées au financement annuel dudit service pour les années scolaires 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012;

Attendu que la résolution du conseil d'administration du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais adoptée le 3 juin 2010 prévoit l'application d'un congé de contribution des commissions scolaires francophones de l'Outaouais pour un montant de 200 000 \$;

Attendu que l'application dudit congé de contribution au prorata de la participation financière de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées équivaut au montant de 40 000 \$;

Attendu les termes du plan d'action triennal du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais;

Attendu le mandat du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais, ses besoins et la poursuite de ses offres de service actuelles;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE la contribution de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées au financement du Service régional de la formation professionnelle soit au montant de 53 854 \$ pour l'année scolaire 2010-2011.

Monsieur le commissaire Claude Auger demande le vote.

1329

POUR : Marc Beaulieu, Claude Benoît, Jacinthe Brière, Marc Carrière, Jacques D'Août, Jocelyn Fréchette, Cécile Gauthier, Alexandre Iracà, René Langelier, Jean-Marc Lavoie, Sylvain Léger, Raymond Ménard, Dany Ouellet, Carl G. Simpson, Michel Tardif

CONTRE : Claude Auger

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ALIÉNATION DE L'ÉCOLE CENTRALE, À NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX – DEMANDE D'AUTORISATION À LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

RÉSOLUTION 6 (2010-2011)

Attendu les termes de la résolution 62 (2009-2010) ayant pour titre « Révocation de l'acte d'établissement et fermeture de l'école Centrale, à Notre-Dame-de-la-Paix - décision »;

Attendu que l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique oblige les commissions scolaires à se conformer au *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* applicable lors de l'aliénation d'un immeuble;

Attendu que la clientèle jeune de l'école Centrale située au 10, rue Saint-Jean-Baptiste, à Notre-Dame-de-la-Paix sera affectée dans d'autres établissements de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la désaffectation de l'école Centrale depuis le 1^{er} juillet 2010;

Attendu que le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010-2011 à 2012-2013 de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées prend en compte la possibilité d'aliénation de l'école Centrale;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles (CRAFM), lors de la rencontre du 29 mars 2010;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Dany Ouellet;

QUE soit demandée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, l'autorisation d'aliéner l'école Centrale, située au 10, rue Saint-Jean-Baptiste, à Notre-Dame-de-la-Paix, y incluant le terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSFERT DU DROIT DE PROPRIÉTÉ DE L'IMMEUBLE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE, À VAL-DES-BOIS, À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-BOIS – AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 7 (2010-2011)

Attendu les termes de la résolution 61 (2009-2010) ayant pour titre « Fermeture de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde, à Val-des-Bois, et modification de l'acte d'établissement de l'école de la Montagne / Notre-Dame-de-la-Garde – décision »;

Attendu que la clientèle jeune de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde située au 585, Route 309, à Val-des-Bois, sera affectée dans d'autres établissements de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la désaffectation de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde depuis le 1^{er} juillet 2010;

Attendu que l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. c.l-13.3) oblige les commissions scolaires à se conformer au *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* applicable lors de l'aliénation d'un immeuble;

1330

Attendu que des démarches ont été effectuées avec la municipalité de Val-des-Bois afin de leur céder l'établissement tel que prévu au bail emphytéotique daté du 28 mai 1946;

Attendu que la municipalité de Val-des-Bois assumera les frais de l'acte notarié nécessaire pour officialiser la cession du bail emphytéotique;

Attendu la recommandation du comité relatif aux affaires financières et matérielles (CRAFM), lors de la rencontre du 30 août 2010;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Jacinthe Brière;

QUE le président, monsieur Alexandre Iracà, et le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soient, et sont par la présente, autorisés à signer, au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, l'acte de cession du bail emphytéotique concernant l'immeuble Notre-Dame-de-la-Garde, situé au 585, Route 309, à Val-des-Bois, y incluant le terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA CAISSE DESJARDINS DE LA BASSE-LIÈVRE ET LA CSCV À L'ÉGARD D'UN APPUI FINANCIER POUR L'ÉCOLE DU BOISÉ –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

RÉSOLUTION 8 (2010-2011)

Attendu que l'école du Boisé souhaite aménager une classe où chaque élève disposera d'un ordinateur portable;

Attendu l'implication sociale et communautaire de la Caisse populaire Desjardins de la Basse-Lièvre qui se traduirait par un appui financier de 5000 \$ permettant l'achat d'ordinateurs portables pour l'aménagement de ladite classe;

Attendu les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Caisse populaire Desjardins de la Basse-Lièvre et l'école du Boisé, ici représentée par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Il est proposé par monsieur le commissaire Michel Tardif;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit, et est par la présente, autorisé à signer, pour l'école du Boisé et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, la convention de partenariat à intervenir entre la Caisse populaire Desjardins de la Basse-Lièvre et l'école du Boisé.

DEMANDE DE RETRAIT DU PROJET DE RÉSOLUTION

Monsieur le commissaire Sylvain Léger formule une demande de retrait du projet de résolution.

POUR : Claude Auger, Marc Beaulieu, Jacinthe Brière, Marc Carrière, Sylvain Léger, Dany Ouellet, Carl G. Simpson

CONTRE : Claude Benoît, Jacques D'Août, Jocelyn Fréchette, Alexandre Iracà, René Langelier, Jean-Marc Lavoie, Raymond Ménard, Michel Tardif

ABSTENTION : Cécile Gauthier

LA DEMANDE DE RETRAIT EST REJETÉE À LA MAJORITÉ

Monsieur le commissaire Alexandre Iracà demande le vote sur la proposition principale.

POUR : Claude Benoît, Jacques D'Août, Jocelyn Fréchette, Cécile Gauthier, Alexandre Iracà, René Langelier, Jean-Marc Lavoie, Raymond Ménard, Michel Tardif

1331

CONTRE : Claude Auger, Marc Beaulieu, Jacinthe Brière, Sylvain Léger, Dany Ouellet, Carl G. Simpson

ABSTENTION : Marc Carrière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Questions relatives à la séance

Monsieur Dany Ouellet

. Questionnement relatif aux examens du PEI à l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau.

Monsieur Raymond Ménard

. Réfère au document d'information concernant le projet d'implantation d'une maison familiale rurale en Outaouais.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 9 (2010-2011)

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson;

QUE la séance soit levée.

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 6 octobre 2010, à 20 heures, à la bibliothèque de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378 A, rue Papineau, à Papineauville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 55.

Alexandre Iracà,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général